

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : VP480 Herbicide  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB, T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC  
1-888-226-8832

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H320 Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sel de DMA glyphosate	Sel de DMA glyphosate	34494-04-7	50.2
Amines, tallow alkyl, ethoxylated	Amines, tallow alkyl, ethoxylated	61791-26-2	$\geq 3 - < 10$ *
Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl	Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl	Non attribuée	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	$> 30$

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.  
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

- traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.  
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.  
Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de phosphore  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/07/2023	800080005378	Date de la première parution: 02/07/2023

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.  
Ne pas avaler.  
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

## VP480 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/07/2023	800080005378	Date de la première parution: 02/07/2023

- Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.  
Oxydants forts
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.  
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.
- Protection des mains  
Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.
- Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Jaune
Odeur	:	Amine.
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	4.59 Méthode: Electrode de pH
Point/intervalle de fusion	:	Sans objet
Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C  Méthode: Setaflash, coupelle fermée, ASTM D3828, vase clos
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.2114 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Soluble
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	62.3 mPa,s ( 20 °C)  32.5 mPa,s ( 40 °C)
Propriétés explosives	:	Non
Propriétés comburantes	:	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides  
Oxydants

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.  
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de phosphore  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg  
BPL: oui  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.63 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
BPL: oui  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

##### Composants:

##### **Sel de DMA glyphosate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive et prolongée aux poussières peut provoquer des effets nocifs.  
CL50 (Rat): > 1.9 mg/l  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

##### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,640 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque des brûlures.

### **Lésion/irritation grave des yeux**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### **Composants:**

##### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

##### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Produit:**

Espèce : Souris  
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.  
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

#### **Composants:**

##### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

## VP480 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

**Mutagenécité de la cellule germinale****Composants:****Sel de DMA glyphosate:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

**Cancérogénécité****Composants:****Sel de DMA glyphosate:**

Cancérogénécité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire., Une évaluation du poids de la preuve d'études épidémiologiques suppose aucune association entre l'exposition de glyphosate et de cancer.

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Sel de DMA glyphosate:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.  
Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s), Glyphosate., Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

**STOT - exposition unique****Produit:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Composants:****Sel de DMA glyphosate:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

#### **Sel de DMA glyphosate:**

Remarques : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Glyphosate.  
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **Composants:**

#### **Sel de DMA glyphosate:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 17 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.1 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

---

Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 996.6 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Point final: survie  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Coturnix japonica (Caille japonaise)): > 2250 mg/kg poids corporel.  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 250 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 250 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

### Composants:

#### **Sel de DMA glyphosate:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate.  
Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 38 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 40 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Lemna gibba): 12 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 14 d  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 19 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

ErC50 (Skeletonema costatum): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (CL50 entre 1001 et 5000 ppm).

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Amines, tallow alkyl, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4.44 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.76 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1.7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.38 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.99 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**Sel de DMA glyphosate:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

**Biodégradabilité** : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate.  
Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène).  
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

**Biodégradabilité** : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

**Biodégradabilité** : Inoculum: boue activée  
Concentration: 78.3 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 63 - 79 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Composants:**

#### **Sel de DMA glyphosate:**

**Bioaccumulation** : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate.  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).  
Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).  
  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate.  
Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

**Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.  
  
log Pow: 5.89  
Méthode: évalué  
Remarques: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

#### **Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

**Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Remarques: Aucune donnée trouvée.

#### **Reste:**

**Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Remarques: Aucune donnée trouvée.

## VP480 Herbicide

Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

**Mobilité dans le sol****Composants:****Sel de DMA glyphosate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Glyphosate.  
Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

**Reste:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

**Autres effets néfastes****Composants:****Sel de DMA glyphosate:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Amines, tallow alkyl, ethoxylated:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Betaines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Reste:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Glyphosate DMA Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

##### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Glyphosate DMA Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

##### Code IMDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Glyphosate DMA Salt)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui  
Remarques : Stowage category A

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

No. UN : UN 3082

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## VP480 Herbicide



Version 1.0      Date de révision: 02/07/2023      Numéro de la FDS: 800080005378      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 02/07/2023

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Sel DMA de glyphosate)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Sel DMA de glyphosate)

### Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 28840

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION IRRITE LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est toxique pour:  
Organismes aquatiques  
plantes terrestres non ciblées

## VP480 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02/07/2023	800080005378	Date de la première parution: 02/07/2023

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

## Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

**Texte complet d'autres abréviations**

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 02/07/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3434

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F